



## APARTEMENT A202

ETAGE: R+2 BÂTIMENT: A TYPLOGIE: T2

### TABEAU DES SURFACES HABITABLES

Entrée	4,84 m <sup>2</sup>
Séjour/Cuisine	19,30 m <sup>2</sup>
Chambre 1	15,90 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	4,73 m <sup>2</sup>
<b>Surface Habitable</b>	<b>44,77 m<sup>2</sup></b>
Balcon	3,95 m <sup>2</sup>
<b>Surface Extérieure</b>	<b>3,95 m<sup>2</sup></b>
<b>Total Surface privative</b>	<b>48,73 m<sup>2</sup></b>

NOTA: Les surfaces des placards sont indiquées dans le plan de la pièce concernée

LEGENDE	
CU	: BLOC CUISSON
F	: FENÊTRE
KTC	: KITCHENETTE (avec ou sans hotte)
FV	: FENÊTRE SUR ALÈZE VITRÉE
PF	: POINTE ÉNERGIE
R	: REFRIGÉRATEUR
VR	: VOILET ROLLANT
LL	: LAVE LINGE
LV	: LAVE VASSELLE
VP	: VOILET PLIANT
CLD	: CLÔTURE
PL	: PLACARD - AMOVIABLE (ajoutement facultatif)
GCV	: GARDE-CORPS VITRÉ
TRI	: ESPACE DE TRÉ SELECTIF
GCM	: GARDE-CORPS MÉTALLIQUE
EDEL	: ESPACE TECHNIQUE ÉLECTRIQUE DU LOGT.
PV	: PARE-VOIE
///	: FAUX-PLAFOND, SOFFITE
///	: CLOUSONS FIBRÉS - LOGEMENT ÉVOLUTIF*

\*arrêté du 11 oct. 2019 relatif à l'article R.111-19-2 du code de la construction et de l'habitation  
 PLAN COMMERCIAL  
 Indice 2  
 Edition de Juin 2022



0 5 1m 1:40

**DOCUMENT PROVISOIRE**

NOTA: Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et structurelles de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les surfaces et les hauteurs sous plafond sont approximatives; les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.